



## AVIS CONCERNANT LES CANDIDATURES REÇUES POUR L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS DU SPBQ

Conformément à l'article 15.8 de la *Procédure d'élection aux postes d'administrateurs* contenue à l'annexe 4 du *Règlement général du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec*, la directrice générale par intérim annonce avoir reçu une candidature par poste et chacune d'entre elles a été déclarée conforme :

- **Au poste 2 (administrateur dans la catégorie A – sans aucun intérêt) :**

Monsieur Alain Boivin

- **Au poste 3 (administrateur dans la catégorie A – sans aucun intérêt) :**

Monsieur Mathieu Privé  
Bleuetière Privé inc.

- **Au poste 9 (administrateur dans la catégorie C – avec intérêts significatifs) :**

Monsieur Mario Bussière  
Bleuets Mistassini ltée

Conséquemment, puisqu'une seule candidature a été reçue pour les postes d'administrateurs numéros 2, 3 et 9, ces candidats seront déclarés élus par acclamation par la directrice générale par intérim lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

Conformément à l'article 17.1 du *Règlement général du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec*, ils entreront en fonction dès la clôture de l'assemblée générale annuelle.



Laurie Godin, agr.  
Directrice générale par intérim